



AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA R.A.T.P. SUITE A UNE CANDIDATURE SPONTANEE

La société PROMO METRO, en charge de la commercialisation des espaces de la RATP a reçu une candidature spontanée pour la reprise d'un local commercial à la station République.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la RATP pour l'exercice d'activités économiques, la société PROMO METRO procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

Article L.2122-1-4 du CGPPP : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

- Objet de l'occupation : un local de 19m² à l'intérieur de la station du métro parisien République exploité aujourd'hui sous l'enseigne RELAY
- Nature de l'activité : solderie d'articles textiles de marques
- Durée de l'occupation : en fonction des investissements à préciser dans l'offre du candidat
- Tous les travaux et aménagements nécessaires à l'installation de l'activité seront à la charge exclusive de l'occupant

Le dossier de candidature devra comporter :

- Montant de la redevance : à préciser dans l'offre du candidat
- Le montant des investissements
- L'expérience professionnelle
- Les articles et marques proposées

Les renseignements complémentaires sont à demander à la société PROMO METRO, candidature Solderie Direction Commerciale, 35 boulevard de Sébastopol 75001 Paris, téléphone 01.44.88.78.07 adresse courriel : raine@promometro.com

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 8 janvier 2018 sous pli cacheté à la Direction commerciale de PROMO METRO (voir coordonnées ci-dessus).

Après analyse des dossiers complets, l'offre la plus avantageuse sur les plans économique et financier, l'expérience professionnelle du candidat, la notoriété des marques proposées à la vente sera appréciée après analyse des dossiers complets. Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerné pourra lui être délivré.